Informations de la Mairie - Informations pratiques

Tontes et brûlages

Les beaux jours arrivés, les jardiniers ressortent … les engins à moteur thermique ou électrique. Pour la tranquillité de tous et les usages de bon voisinage, nous vous demandons de respecter scrupuleusement les **horaires fixés par arrêté municipal :**

- **Jours ouvrés (du lundi au vendredi), de 7h à 19h,**
- **Samedis, de 9h à 12h et de 14h à 18h30,**
- **Dimanches et jours fériés, de 10h à 12h.**

Brûlages

Nous rappelons que les *brûlages sont strictement interdits du 1er avril au 30 septembre.*

Programme "Habiter mieux"

Le programme "Habiter mieux" propose une aide financière de l'Etat permettant de réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique d'au moins 25 % de votre logement.

Cette aide forfaitaire est comprise entre 1 100 et 1 600 €. Pour la percevoir, il faut être propriétaire d'un logement achevé depuis plus de 15 ans et ne pas avoir bénéficié d'un prêt à taux zéro d'accession à la propriété dans les 5 dernières années. Un organisme compétent peut se déplacer, à votre domicile, pour réaliser un diagnostic global et thermique et vous aider à élaborer un projet, aider au montage du financement ainsi qu'à la recherche d'entreprises ou au suivi des travaux. Conditions de ressources à consulter sur ***www.habitermieux.fr***

Permanences en mairie

Madame le Maire ou ses adjoints vous reçoivent le samedi de 10h30 à 12h.

9 juin : François **DEYSSON** — **16 juin** : Béatrice **de ROYS ROBINSON**

23 juin : Jacques **ILLIEN** — **30 juin** : Marie Claude **BONNET**

Les numéros d'urgence

SAMU : le**15** depuis un poste fixe ou le **112** depuis un portable

Gendarmerie : le **17** ou le **112** — **Pompiers** : le **18** ou le **112**

Urgences médicales : le 15 — **Urgences dentaires** : 08.92.23.11.28.

ERDF 24h/24 : 0.810.33.30.77. — **SAUR 24h/24** : 0.810.01.50.16.

Centre anti-poisons : 01.40.05.48.48.

Commissariat de Moret : 01.64.70.56.36.

Comment contacter la mairie ?

Par téléphone : 01 64 24 93 08
Par fax : 01 64 24 90 73
Par Internet à l'adresse suivante
mairie@villecerf.fr

La bibliothèque municipale vous accueille tous les samedis de 10h à 12h
sauf pendant les vacances scolaires.
Inscription et prêts de livres ou de CD gratuits.

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

le mardi de 14h à 18h30

le mercredi de 14h à 17h30

le vendredi de 14h à 17h30

le samedi de 9h à 12h00

VILLECERF EXPRESS

villecerfexpress@orange.fr
01 64 24 93 08

BULLETIN MUNICIPAL N° 58

Juin 2012

Le saviez-vous ?
Si le temps de freinage dépend beaucoup de l'état général de notre véhicule lui même *(état des freins, poids, etc…)*, il dépend aussi de l'état de la route. Ainsi, une route mouillée double le temps de freinage. Sur route sèche, la distance de freinage normale est proportionnelle au carré de la vitesse de votre véhicule. A 50 km/h, il vous faudra 27 mètres pour vous arrêter, 80 mètres pour 90 km/h et presque 130 mètres pour 130 km/h. Le respect des distances de sécurité entre deux véhicules épargne de nombreuses vies ! Plus de 40% des accidents sur autoroute sont liés à des collisions arrière ! A méditer avant les départs en vacances !

Edito

Le ton de cet édito sera plus grave qu'à l'habitude. Il va cependant de notre responsabilité d'informer chaque Villecerfois des évènements importants qui modifient les grands équilibres de notre communauté.

L'état de santé de l'un de nos agents d'entretien titulaire va l'obliger à respecter un arrêt de travail de longue durée. Dans une telle situation, nous pensons d'abord à lui et à sa famille mais nous sommes tenus de réfléchir aussi à son remplacement.

La gestion des tontes, des débroussaillages, l'entretien général des trottoirs, des bâtiments va être gravement perturbée. Nous ne pouvons, en aucun cas, penser qu'un seul employé communal, malgré toute sa bonne volonté, puisse s'acquitter seul de toutes les tâches, surtout en cette période de fortes pousses végétales …

Ainsi, nous sommes conduits à réfléchir à l'embauche ponctuelle d'un agent, en CDD, chargé de remplacer notre agent territorial. Par la suite, nous procéderons à une nouvelle évaluation de la situation.

Chacun d'entre-vous doit avoir conscience que nous pourrions être contraints de revoir certains choix en termes d'investissement en différant certains d'entre-eux comme l'atelier municipal. L'équilibre budgétaire d'une petite commune rurale comme la nôtre est à ce prix. Il réclame et exige une attention rigoureuse.

Je me permets, aussi, d'appeler chacune et chacun d'entre-vous à l'entretien de son trottoir et des abords de sa maison. La multiplication de nombreux petits gestes pourrait permettre à notre village de garder son allure champêtre.

Marie Claude BONNET

SUR VOTRE AGENDA

- 10 juin, de 8h à 18h, 1er tour des élections législatives à la mairie
- 15 juin, à 19h30, réunion publique sur le PLU à la salle polyvalente
- 17 juin, de 8h à 18h, 2ème tour des élections législatives à la mairie
- 22 juin, à 20 h, réunion du Conseil municipal à la mairie
- 22 et 22 juin, à 21h, opéra "Aïda" en plein air, château de Fontainebleau
- 23 juin, à partir de XXh, spectacle et kermesse de l'école à la salle polyvalente
- Du 27 juin au 1er juillet, festival Django Reinhardt à Samois
- 29 juin, à 21h, soirée contes à la bibliothèque de Ville Saint Jacques

Directrice de publication :
Marie Claude Bonnet
Rédaction :
Jacques Illien, Agnès Barbaud, Béatrice de Roys Robinson, François Deysson

Compte rendu du Conseil municipal du 25 mai 2012

• Le Conseil municipal a retenu, à l'unanimité, l'entreprise PAGOT pour la réalisation de la dalle du local technique situé derrière la mairie, pour un montant de 51 414,07 T.T.C. L'estimation réalisée par l'architecte était de 50 297,78 €. Pour cette construction, une subvention de 18 924,75 € est attendue. Ces travaux ne pourront être engagés que lorsque la signification de l'attribution du prêt nous sera notifiée.

• Le Conseil municipal a retenu, à l'unanimité, l'entreprise PLACIER pour la restauration de la toiture nord de l'église et de la sacristie pour un montant de 101 193,98 T.T.C. L'estimation réalisée par l'architecte était de 101 245,61 €. Pour cette construction, des subventions pour un montant total de 67 722,82 € sont attendues. Ces travaux ne pourront être engagés que lorsque la signification de l'attribution du prêt nous sera notifiée.

• Les modifications des statuts de la CCMSL, qui portaient principalement sur la compétence "Transport" ont été adoptées, à l'unanimité moins quatre abstentions.

• Le Conseil municipal a décidé d'une part de maintenir le principe de tarifs dégressifs concernant la garderie, l'étude et la restauration scolaire et d'autre part d'appliquer une augmentation uniforme de 2,10 % conforme au taux de l'inflation constatée en 2011. Les nouveaux tarifs seront applicables dès la prochaine rentrée.

• Nouveaux tarifs de la restauration scolaire : le montant du repas est de 3,48 € pour le 1er enfant, de 3,32 € pour le 2ème enfant et de 2,82 € pour le 3ème enfant.

• Nouveaux tarifs de l'accueil périscolaire. *(Voir tableau ci-dessous)*

	Tarifs 2012					
	Dégressivité adoptée (%)	Matin	Soir	Journée	Accueil < 1h le soir	Augment. (%)
1er enfant		3,72 €	6,17 €	9,57 €	2,50 €	2,1
2ème enfant	4,59	3,54 €	5,88 €	9,13 €	2,39 €	
3ème enfant et plus	18,96	3,01 €	4,99 €	7,75 €	2,03 €	

• Nouveaux tarifs de l'étude surveillée. Pour l'étude après soutien, les tarifs retenus sont de 1,33 € pour le 1er enfant ; de 1,27 € pour le 2ème enfant et de 1,07 € pour le 3ème enfant. Pour l'étude complète, les tarifs retenus sont de 2,65 € pour le 1er enfant ; de 2,53 € pour le 2ème enfant et de 2,15 € pour le 3ème enfant.

• Dans son courrier du 16 mars 2012 adressé à la Mairie, Madame GALEAZZI, Directrice Départementale des Services de l'Education Nationale (DASEN) a officiellement annoncé la fermeture d'une classe de maternelle à la rentrée de septembre 2012. Cette décision est motivée par la baisse du nombre d'élèves inscrits dans notre école communale. *(70 à 73 élèves attendus pour la rentrée de septembre)*.

• Madame Valérie MARGERIT quittera notre école à la fin de cette année scolaire. L'ensemble du Conseil municipal remercie chaleureusement cette institutrice pour son travail auprès des enfants et pour son implication dans la vie de notre école. Le Conseil municipal lui adresse tous ses vœux de réussite dans sa nouvelle affectation (école).

• Depuis plusieurs mois, la municipalité réunit tous les éléments nécessaires au lancement de la procédure permettant de faire l'acquisition de trois parcelles de terrain au hameau des Sainfoins. Le Conseil municipal a validé les derniers éléments de cette procédure suivie par M. VERDIER notre géomètre expert. Les parcelles ZB 160, 161 et 162 sont désormais réputées biens vacants et sans maitre pour une surface totale de 1 ha, 18 a et 17 ca.

• Les avancements d'échelon de certains employés communaux devant être revus lors du calcul des salaires mensuels et dans l'attente des éléments précis du Centre de Gestion, le Conseil municipal a décidé d'allouer une avance aux agents concernés.

Compte rendu du Conseil municipal du 25 mai 2012

• Les travaux de pont de Pilliers sont terminés. Un arrêté interdisant la circulation au plus de 3,5 T *(sauf agriculteurs)* sera pris à partir de 1er juin 2012.

• Par ordonnance du 3 mai 2012, la société SOUFFLET a accepté notre demande d'arrêt de toute procédure judiciaire à l'encontre de la commune de VILLECERF et se désiste purement et simplement de sa requête. Une réunion sera organisée le vendredi 22 juin 2012 à la Direction Départementale du Territoire (D.D.T.) de VAUX LE PENIL en présence de M. SOMMIER, Directeur Départemental de la D.D.T., de M. J.M. HENRY de la société SOUFFLET et de Muriel GOZAL de la Chambre d'Agriculture afin de poursuivre les négociations et de tendre vers un respect minimum des horaires d'exploitation visant à protéger les riverains.

Opération nature propre à Villecerf

Pour sa troisième campagne de nettoyage, une trentaine de Villecerfois se sont retrouvés le samedi 5 mai dernier, à l'invitation de la municipalité et de l'association de chasse communale. Petits et grands ont arpenté les chemins et les bois avec l'idée simple de rendre leur environnement champêtre le plus propre possible. La mairie avait fourni gants, sacs et loué une benne laquelle fut malheureusement encore totalement remplie. L'entreprise DESPLAT de VILLEMER avait mis à disposition des chasseurs un tracteur équipé de pinces géantes ainsi qu'une remorque. Un grand merci à Jean-Marc LAGORGETTE, Conseiller municipal, pour la qualité de son organisation et aux nombreux enfants de l'école qui ne souhaitent qu'une chose ...

... l'arrêt des décharges sauvages et le retour aux valeurs civiques.

Les services des impôts vous informent

Le délai limite de souscription des déclarations d'impôts en ligne est fixé au 21 juin 2012 à minuit. En cas de mariage ou de conclusion d'un Pacs, les contribuables déposent une déclaration commune pour l'année entière avec l'ensemble des revenus du couple. Ils peuvent toutefois choisir de déposer chacun une déclaration pour l'année entière. En cas de divorce, de séparation ou de rupture de Pacs, chaque ex-conjoint doit déposer une déclaration séparée pour l'année entière avec ses propres revenus. Contactez le Centre Impôts Services du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 19h au 0 810 467 687. Remplissez votre déclaration en ligne ou téléchargez la déclaration 2042 sur l'adresse **www.impots.gouv.fr.** L'application *"impots.gouv"* est aussi disponible pour les téléphones portables.

Revalorisation des retraites du régime général

En application du dispositif législatif, les retraites du régime général sont revalorisées de 2,1% à partir du 1er avril 2012. Outre les retraites personnelles, cette revalorisation concerne également les retraites de réversion. Les retraités n'ont aucune démarche à effectuer, cette revalorisation est automatique sur la retraite d'avril qui sera versée le 9 mai prochain.

Scrutin du second tour de l'élection présidentielle du 22 avril 2012

RESULTATS

Inscrits	636
Votants	512
Participation	80,50%
Nuls et blancs	31
Exprimés	481

Prénom	NOM	Voix	%
François	HOLLANDE	197	40,96%
Nicolas	SARKOZY	284	59,04%